

## *Ordre du jour*

*Le 18 novembre 2025 à 18 h 30*

*Salle polyvalente*

*École des Falaises*

<b>Ordre du jour</b>	<b>Durée</b>	<b>Information</b>	<b>Consultation</b>	<b>Approbation</b>	<b>Adoption</b>
<p>1. Ouverture de l'assemblée</p> <p>Quelques problèmes techniques retardent le début du CÉ de quelques minutes. Finalement Mme Sauvé déclare la session ouverte et souhaite la bienvenue à tous, il est 18h40.</p>	1				
<p>2. Présences et vérification du quorum</p> <p>Présents :</p> <p>Dominique Sauvé, membre parent et présidente Alexandra Landry, directrice Nicolas Morin, membre parent Ariane Bisson, membre parent Charlène Poirier, membre parent Julie Dontigny, enseignante Ana-Patricia Francisco, enseignante Gabrielle Tardif, membre parent Geneviève Therriault, membre parent Josée Desnoyers, représentante de la communauté Chantal Ménard, technicienne en éducation spécialisée Geneviève Piché, enseignante Stacey Sullivan, membre parent Lyne Zampini, responsable du service de garde</p> <p>Mme Therriault se propose comme secrétaire pour la séance de ce soir.</p> <p>Le quorum est atteint.</p>	2				
<p>3. Accueil et mot de bienvenue</p> <p>Mme Landry, Directrice, école des Falaises et qui</p>	10				

assurera également la direction de l'école Val-des-Monts en l'absence de Mme Bergeron, se présente aux membres du CÉ. Elle note que c'est un plaisir pour elle d'avoir accepté ce rôle, même si elle est consciente qu'il s'agira d'un grand défi.					
<p>4. Adoption de l'ordre du jour</p> <p>Mme Desnoyers note qu'il ne semble pas y avoir de temps prévu pour le mot de la représentante de la communauté. Il est convenu d'ajouter ceci au point 15. Il est ensuite résolu d'adopter l'ordre du jour.</p> <p><b>Proposé par Mme Piché et secondé par Mme Sullivan (CE-021-25-11)</b></p>	2				✓
<p>5. Suivi et adoption du procès-verbal du 21 octobre 2025</p> <p>Il est noté que le procès-verbal avait omis de mentionner qu'il y avait eu l'ajout d'une ressource (TES) à l'école du Grand-Héron.</p> <p>Une erreur a également été notée dans les présences, puisque Stacey Sullivan et Geneviève Therriault étaient absentes du dernier CÉ. Une fois les correctifs apportés, il est résolu d'adopter le procès-verbal.</p> <p><b>Proposé par Mme Bisson et secondé par Mme Dontigny (CE-021-25-12)</b></p>	5				✓
<p>6. Parole à l'assemblée</p> <p>Certains parents sont présents au CÉ, en personne ou virtuellement, et souhaitent prendre la parole.</p> <p>Mme Moreau, parent d'élèves, note qu'elle a rédigé une lettre qui cumule les frustrations reçues de la part de certains parents.</p> <p>Elle lit la lettre, qui fait part d'un malaise en lien avec la levée de fond qui a été réalisée à la suite de</p>	15	✓			

<p>l'incendie. Les fonds amassés devaient revenir aux familles, donc certains critiquent le fait que la gestion des fonds ait été redonnée au CÉ. Les parents sont conscients que l'assurance a remboursé un montant aux parents, mais note que l'évaluation de la compensation faite n'était pas nécessairement adéquate. En effet, il est noté que certains parents ont perdu plus que 150\$ par enfant alors que des parents ont dû prendre congé, payer un service de garde etc. Les familles sont mal à l'aise de demander plus aux assurances alors qu'il y a eu une levée de fonds dont les sous amassés devaient revenir aux élèves. Il est noté que si certaines familles n'ont pas besoin de l'argent, ils pourraient simplement redonner à l'école, mais la décision leur reviendrait à eux, et non pas l'école. Il est noté que ça serait plus transparent et respecterait l'esprit dans lequel le don a été fait.</p> <p>À la suite de la lecture de la lettre, Mme Moreau note qu'elle a personnellement un malaise à expliquer aux donateurs que leurs dons n'iront pas directement aux personnes concernées.</p> <p>En lien avec ce sujet, Mme Daoust, parent d'élève, ajoute également que certains élèves n'auraient pas reçu les articles scolaires qui étaient énumérés sur leur liste, alors qu'ils auraient du tout recevoir (la réponse à cette préoccupation sera amenée au point 15).</p> <p>Mme Daoust demande s'il y aura d'autres levées de fond cette année. La réponse à cette question est non. Justement, en raison des répercussions de l'incendie sur les familles, aucune levée de fond additionnelle ne sera organisée à même l'école cette année. Mme Sauvé précise que les fonds amassés dans le cadre de la levée de fond qui a eu lieu à la suite de l'incendie serviront notamment à financer les activités de cette année.</p> <p>Mme Daoust note également qu'elle a envoyé un courriel en lien avec l'OPP et demande si on l'a bien reçu. Mme Sauvé et Mme Landry confirment que oui.</p> <p>Mme Piché, membre du CÉ et enseignante, prend le</p>					
---	--	--	--	--	--

<p>temps d'expliquer ce qui leur a été rapporté par M. Brisson, Directeur Général. Ce dernier a expliqué que la compagnie d'assurance couvrait uniquement ce qui était dans les placards. Ce qui était dans les pupitres n'était pas couvert. Mme Landry que les compagnies d'assurance ont des règles strictes en lien avec ce qu'ils remboursent, ce pourquoi les dons ont servi à couvrir ces frais.</p> <p>Mme Valérie Gauthier, parent d'élèves, trouve inconcevable que les assurances ne remboursent pas les effets scolaires. Cette dernière aimerait aussi savoir si les enseignantes ont reçu l'entièreté de leur matériel pour bien fonctionner avec les élèves.</p> <p>Mme Francisco, membre du CÉ et enseignante, répond avoir discuté avec les autres enseignants. Elle indique que Mme Ranger, l'enseignante de musique, a finalement reçu les flutes et quelques instruments et que le reste s'en vient tranquillement. Elle ne pourra pas avoir tous les instruments qu'elle avait avant car elle doit se promener de classe en classe avec un chariot. Mme Landry ajoute également que plusieurs items étaient en rupture de stock. Mme Landry note toutefois que Mme Ranger peut emprunter du matériel de l'école des falaises. Mme Dontigny note qu'il reste du matériel en commande, surtout du matériel d'art plastique, mais que ça arrive tranquillement.</p> <p>Mme Francisco rappelle également que Mme Desnoyers avait noté que le club optimiste pouvait aider, et elle dit que par exemple, des coquilles ça serait très utile car elle a seulement 3 paires.</p> <p>Julie Moreau demande si l'OPP pourrait être mis à contribution si les professeurs ont des besoins. Mme Landry note toutefois que les enseignants ne doivent pas hésiter à aller demander de l'aide à leurs collègues.</p> <p>Katherine Rivière, parent d'élèves, mais qui travaille aussi à l'école du Champ Fleuri, demande aux enseignants de l'école Val-des-Monts de ne vraiment pas hésiter à demander de l'aide à leurs collègues</p>					
---	--	--	--	--	--

<p>des autres écoles et qu'ils sont disponibles pour les aider.</p> <p>M. Marleau, parent d'élèves, souhaite soulever un autre enjeu. Il indique notamment que l'autobus des enfants est petit. Il devrait contenir 20 élèves au maximum, mais ils sont plutôt 22-23, et sont assis 3 par bancs. Mme Sauvé indique que c'est la même chose de son côté, ils sont 55 dans l'autobus. Elle ajoute avoir contacté le département des transports du CSSRDN, auquel moment ils ont confirmé qu'il est légal d'avoir 3 enfants par banc pour le primaire. Il y aurait même des autobus qui contiennent jusqu'à 68 élèves. Le service de transport a toutefois reconnu qu'habituellement, le trajet ne dure que quelques minutes, alors que dans la situation actuelle, les trajets sont plus longs. Mme Landry s'engage à amener le point à Mme Chartrand, responsable du transport scolaire au CSSRDN.</p> <p>M. Marleau pose aussi la question en lien avec le nouveau système de notation (couleurs) et il se demande d'où ça vient. Plusieurs professeurs de l'école Val-des-Monts, notamment Mme Piché, expliquent que c'est une décision de l'équipe école, soutenue par des orthopédagogues et autres professionnels. Ils expliquent que ça reflète plus l'apprentissage par compétence et non par note. Ce système devait être complété par des étampes, dont l'achat a toutefois été retardé en raison de l'incendie. Elle explique que les étampes aideront à mieux comprendre le système et qu'elles devraient arriver bientôt.</p> <p>Mme Francisco ajoute que c'était aussi pour uniformiser les manières de noter et de laisser un commentaire constructif pour aider l'enfant à s'améliorer.</p> <p>Mme Lavoie, parent d'élève, explique qu'elle trouve le concept très intéressant mais que ça mériterait d'être peut-être mieux vulgariser pour bien comprendre.</p> <p>Mme Landry note que c'est normal de se sentir</p>					
--	--	--	--	--	--

<p>déstabiliser comme parents mais qu'une fois qu'on va s'adapter, on devrait apprécier. Les professeurs sont unanimes et fiers à l'effet qu'ils aiment cette façon de noter. Il est également préciser que cette nouvelle méthode de noter avait été expliquée dans le cadre des rencontres parents de début d'année.</p>					
<p>7. PRIÉ (Plan de répartition des immeubles et des élèves 25-29) <b>(CE-021-25-13)</b></p> <p>Le PRIÉ est le plan de répartition des immeubles et des élèves et le document est soumis au CÉ pour consultation. Mme Landry prend le temps d'expliquer ce que c'est. Elle précise que la répartition n'a pas tenu compte de l'incendie. En résumé, il est prévu que d'ici 5 ans, il y aura une hausse d'environ 561 élèves. Ceci mènera à l'utilisation de locaux à d'autres fins (bibliothèque, SDG etc.). C'est l'école du Grand-Rocher qui devrait être touchée le plus à court terme. Le seul changement de répartition pour l'année prochaine inclut le déplacement de deux groupes de l'école du Grand-Rocher à l'école du Grand-Héron l'année prochaine.</p> <p>Consultation</p> <p>À la lumière de l'incendie du 12 septembre, les membres du CÉ recommande la construction imminente d'une nouvelle école pour remplacer l'école Val-des-Monts. Ils suggèrent également de l'agrandir pour répondre aux besoins grandissants du secteur, considérant la population de Prévost qui se densifie et le débordement des écoles d'accueil, dont l'école du Grand-Héron qui est déjà ciblée pour accueillir 2 nouvelles classes l'année prochaine, sans tenir compte des classes qui ont été déplacée de l'école Val-des-Monts vers l'école du Grand-Héron cette année.</p> <p>Mme Francisco demande si le PRIÉ prend en compte les dynamiques particulières des écoles avant de</p>	10		✓		

<p>changer les groupes. Mme Landry explique que c'est plus une question de disponibilité vs population.</p> <p>Mme Sauvé demande aux enseignants de l'école Val-des-Monts s'ils trouvaient qu'on manquait de place avant l'incendie. La réponse est non, puisqu'il restait 2 classes libres cette année. De plus, étant donné le déménagement permanent des deux classes langages vers l'école Aux Couleurs du Savoir, il y a encore plus de place.</p>					
<p>8. Sommes amassées (Fonds 7)</p> <p>Ce point revêt une importance particulière vu les sommes de la levée de fonds qui ont été déposées dans le Fond 7. Mme Landry commence par rappeler les faits, en commençant par les montants recueillis. On parle d'un total de 177 143,65\$. Sur ce montant, 77 388,66 ont été utilisés pour le remplacement des effets scolaires.</p> <p>Il reste donc environ 100 000\$ dans le fond 7. Afin de rassurer les parents concernant l'utilisation des fonds, Mme Landry veut nous ramener à la Loi sur l'instruction publique. Elle demande que les parents fassent confiance à la Directrice et au CÉ pour la gestion de l'argent, qui sera vraiment uniquement destiné aux élèves de l'école Val-des-Monts. À cet effet, elle partage l'article 94 de la LIP. L'administration de Fond est déléguée au CÉ. Ce n'est pas l'école qui décide, mais bien le CÉ, qui est notamment composé de parents d'élèves. M. Morin veut qu'on s'assure que nos processus de régis interne soit adapté à la gestion du montant. Les processus sont clairs pour la gestion des Fonds, indépendamment des montants en cause.</p> <p>Mme Sauvé note aussi qu'avant la réception des fonds liés à la levée de fonds, il restait 12 000\$ dans le Fond 7 qui devaient servir à financer la classe verte et les activités.</p>	15				✓

<p>Mme Landry fait état de suggestions reçues jusqu'à maintenant pour l'utilisation des fonds :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Prévoir des activités de rassemblement pour les élèves de l'école Val-des-Monts. Mme Landry note que les activités de rassemblements sont nécessaires. Mme Sauvé note qu'on pourrait aussi instaurer un comité pour déterminer les activités communes de l'école VDM (par exemple l'OPP), qui pourront faire des suggestions au CÉ. À cet effet, Mme Landry note que l'école Des Falaises utilisent le budget « École inspirante » pour financer les sorties scolaires, mais qu'elle a constaté que l'École Val-des-Monts l'a dépensé en salaire. Elle ajoute qu'il y a toutefois un montant de 5300\$ de reliquats en lien avec un recours collectif, qu'on pourrait utiliser pour un autobus. En lien avec les activités de rassemblement, Mme Sullivan indique qu'elle aime beaucoup cette idée, mais qu'elle a de la misère à se positionner par rapport à ça parce que sa fille ne fait plus partie de l'école Val-des-Monts. Elle souhaiterait que les élèves qui ont fait la demande de changer d'école à la suite de l'incendie pour différentes raisons puissent également participer à ces activités, car ces élèves reviendront fort probablement à l'école Val-des-Monts.</li><li>- Conserver cet argent ou une partie pour l'année prochaine, par exemple si on voulait égayer un peu les modulaires. Mme Landry suggère de se garder une somme de 25 000\$.</li><li>- Éliminer le montant à payer par élève (55\$) pour les activités et que ça soit absorber par le Fond 7.</li></ul> <p>Les autres membres du CÉ partagent d'autres idées :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Mme Sauvé demande aux enseignants si ces</li></ul>					
--	--	--	--	--	--

<p>derniers ont reçu plus que 200\$ finalement pour remplacer leur matériel, afin de voir s'ils ont besoin d'aide. Mme Francisco indique que M. Brisson a parlé d'un montant qui pourrait être attribués aux enseignants. Mme Piché précise que certains dons ont été fait directement pour les enseignants, dont notamment un don de la ville de Prévost de 25 000\$. Il y a aussi l'option que les enseignants utilisent leurs assurances personnelles mais que les fonds amassés soient utilisés pour rembourser la franchise.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Mme Dontigny note qu'une de ses préoccupations est que les écoles hôtes ont mis beaucoup d'énergie pour les accueillir, tout comme les enseignants. Elle trouvait important que l'école Val-des-Monts apporte aussi quelque chose aux écoles d'accueil afin de redonner un peu. Elle se questionne à savoir comment on pourrait faire ça (par exemple acheter des petits « glow stick » lors de l'activité disco prévue par l'école des Falaises, mais où les élèves de Val-des-Monts sont invités).</li><li>- Mme Bisson note qu'il y a tout de même certains articles scolaires que des parents ont payé de leur poche (en lien avec le commentaire de Mme Daoust plus tôt), par exemple les tabliers et tapis de yoga qui ont été payés de leur poche et qu'on pourrait faire la compilation de tout ça et peut-être rembourser les parents.</li><li>- Mme Piché voudrait qu'on finisse l'année avec tous les élèves de l'école Val-des-Monts réunis que ça soit sur le site de l'ancienne école ou à un autre endroit.</li><li>- Utiliser les fonds pour se greffer aux activités déjà prévues des autres écoles. Mme Francisco indique que de leur côté, ils ont déjà</li></ul>					
--	--	--	--	--	--

<p>réservé toutes leurs activités dans leur classe. Mme Piché indique aussi que de leur côté, ça a été impossible de se greffer, donc ils ont prévus leurs activités de leurs côtés également. Mme Larivière aimerait toutefois que les élèves vivent les activités thématiques (halloween, Noël, etc.) avec leurs écoles hôtes.</p> <p>Une fois toutes les idées recueillies, Mme Sauvé note qu'à la lumière de tous les préoccupations reçus des parents (dont la lettre lue par Mme Moreau), il serait pertinent que la première dépense liée au Fond 7 soit en lien avec nos enfants (activités, rassemblement autre). Les membres discutent des meilleures idées.</p> <p>Tout le monde aime l'idée des activités de rassemblement. Toutefois, est-ce que c'est réaliste d'envisager une telle activité avant Noël? Mme Sauvé explique qu'il y a un comité rassemblement qui est déjà en œuvre et qui est composé (entre autres) d'un enseignant par école. Il y aura une rencontre le 27 novembre prochain et le comité avait déjà plusieurs idées. Le comité pourrait soumettre des suggestions par écrit et on pourrait voter par courriel.</p> <p>Pour la question à savoir si on se joint aux activités des autres écoles, on pourra statuer au prochain CÉ, dépendamment de ce qui est possible pour le reste de l'année.</p> <p>Les membres du CÉ discute également de la question du remboursement d'effets scolaires qui ont dû être payé par les parents. Mme Desnoyers note que tout ce qui était sur les listes d'effets a été racheté et redistribué et que c'est elle-même qui s'est assuré que tout y était. Finalement, après discussion, on comprend qu'il y a une seule classe qui a dû déboursé pour un tapis de Yoga et un tablier. Mme Desnoyers convient que les tabliers et tapis de Yoga seront remboursés via le Club optimiste et que</p>					
---	--	--	--	--	--

<p>les tabliers seront achetés pour les 2 autres classes de maternelle. Ainsi, ceci ne sera pas pris à même le Fond 7.</p> <p>Enfin, Mme Piché parle du coût des étampes (en lien avec le nouveau système de notation) et demande si ça peut être assumé par le fond 7. On conclut que non, Mme Landry va vérifier où ça pourrait être pris dans le budget.</p> <p>À l'issue de la discussion, le CÉ propose :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) De mettre un montant de côté de 25 000\$ pour la rentrée prochaine)</li> <li>2) D'annuler les frais de 55\$ à payer par les parents pour les différentes activités scolaires cette année.</li> <li>3) Que le reste du budget soit attribué aux activités de masse et à l'inclusion des élèves de VDM aux activités de l'école hôte selon l'évaluation faite dans chaque école.</li> </ol> <p><b>Ces propositions sont adoptées à l'unanimité (CE-021-25-14)</b></p> <p>Le CÉ se penchera sur le financement des activités des finissants (recherche de commanditaires etc.) à une date ultérieure.</p>					
<p>9. Reconstruction de l'école</p> <p>Mme Landry partage l'état des lieux en lien avec le projet de reconstruction de la nouvelle école. Elle note que la direction générale a pris les mesures pour que le ménage commence sur le site de l'école brûlée et que des évaluations seront faites rapidement pour voir si on peut conserver le gymnase. Le but serait de rapidement pouvoir chauffer le gymnase pour ne pas le perdre.</p> <p>Il y a également eu des discussions avec le cabinet</p>	10	✓			

<p>de la ministre la semaine passée ainsi qu'avec le ministère. Plusieurs scénarios ont été soumis et sont à l'étude pour la reconstruction de la nouvelle école et la relocalisation des élèves l'année prochaine, mais on ne les connaît pas encore. La prochaine étape sera de choisir le scénario en partenariat avec ministre et la ville de Prévost mais il y a une volonté réelle qu'on ait une école modulaire en septembre.</p> <p>Mme Landy souhaite également sensibiliser les parents à l'effet que l'école et le CSSRDN passe beaucoup de temps à répondre aux parents mécontents, à préparer des communiqués, à rectifier des informations etc. Ceci prend du temps et ralentit les progrès. Elle demande aux parents de leur faire confiance.</p>					
<p><b>10. Sorties</b></p> <p>Le montant pour les sorties des 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> années demeurerait à être fixé. Ça sera de :</p> <p>52,64\$ pour les 4<sup>e</sup> année 51,71\$ pour les 3<sup>e</sup> années</p> <p><b>Proposé par Mme Tardif et secondé par Mme Therriault (CE-021-25-15)</b></p>	5			✓	
<p><b>11. Organisation des comités / OPP</b></p> <p>Convenons de sauter le point puisque tout a été partagé via l'info-parents.</p>	10	✓			
<p><b>12. Mot de la présidente</b></p> <p>Nous convenons de sauter les points 12-13-15 qui seront discutés au prochain CÉ et de rajouter 20 minutes au CÉ étant donné que les discussions en lien avec le Fond 7 ont duré plus longtemps que prévu.</p>	10	✓			
<p><b>13. Mot du personnel de l'école</b></p> <p>Sera discuté au prochain CÉ</p>	20	✓			

<p>14. Mot du représentant au comité de parents</p> <p>Sera discuté au prochain CÉ</p>	10	✓			
<p>15. Questions diverses :</p> <p>Le point sur les questions diverses devient le point « mot de la représentante de la communauté » qui avait été oublié à l'ordre du jour.</p> <p>Mme Desnoyers note que des gâteaux aux fruits seront en vente sous peu via la Club optimiste dans le cadre d'une levée de fonds.</p> <p>Elle ajoute que la parade du père Noël aura lieu le 6 décembre prochain.</p> <p>Elle indique que plusieurs articles ont été donnés dans les écoles par le Club Optimiste : coquille, casque d'écoute et encore des collations pour enfants qui ont de la difficulté.</p> <p>Elle ajoute qu'en lien avec la reconstruction de l'école Val-des-Monts, les tracteurs sont arrivés au site de l'incendie et que le ménage est commencé (en lien avec ce que Mme Landry a rapporté plus tôt).</p> <p>Enfin, elle demande que les parents fassent attention aux commentaires partagés via les réseaux sociaux, qui entraînent souvent de la désinformation.</p>		✓			
<p>16. Levée de l'assemblée</p> <p>L'assemblée est levée, il est 21h15.</p> <p><b>Proposé par Mme Bisson et secondé par Mme Sullivan (CE-021-25-16A)</b></p>					

*Alexandra Landry*  
Directrice

*Dominique Sauvé*  
Présidente